

Nîmes Métropole lance pour les saisons 2019 2020 un appel à candidatures afin de référencer des propositions de manifestations traditionnelles à l'occasion des fêtes votives ou autres manifestations sur les thèmes suivants :

- Interventions de groupes de musiques traditionnelles, penas, répertoire musical taurin, camargue, espagnol, ambiances ferias
- Interventions de groupes folkloriques

Les intervenants devront être en complète autonomie technique matérielle et humaine.

Le spectacle proposé doit être clef en main (un répertoire musical ou de danse adapté à la commande passée)

### Les inscriptions :

Les inscriptions sont ouvertes à **partir du 08 octobre 2018 sur [www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr) , démarches en un clic.**

**La date de clôture est fixée au 09 novembre 2018, 12h00.** Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération.

**Les candidatures retenues en 2019 le seront pour 2020. Seule l'attestation d'assurance de l'année en cours sera de nouveau à communiquer.**

Un nouvel appel à candidatures sera ouvert en 2020 uniquement afin d'intégrer de nouveaux prestataires.

### Modalités de présentation des candidatures et offres– Pièces obligatoires à joindre au dossier :

Les candidatures, déposées en ligne selon un processus d'inscription à suivre en ligne pour valider l'inscription, devront faire apparaître :

#### 1. Pièces de la candidature :

**N° Siret :**

**N° de l'association :**

**Code APE / NAF :**

Certificat d'inscription obligatoire

**Attestation d'assurance de l'année en cours**

**La copie de l'arrêté et ou des statuts de l'association et la lettre de la déclaration en Préfecture doit être jointe impérativement au dossier**

- La photocopie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements INSEE.

#### 2. Pièces de l'offre :

- une présentation de la prestation relevant des traditions régionales
- les frais de déplacement font partis de la prestation
- le montant des autres frais liés à la prestation
- prise de vue récente représentative de l'activité

### La validité des candidatures

- Les propositions **devront relever des traditions régionales**
- Les propositions « clef en main » **ne devront pas excéder 1000 € TTC.**
- Le référencement est valable pour les années 2019 et 2020
- Un contrat de prestations de service sera établi par Nîmes Métropole avec les prestataires, en fonction de la programmation retenue.

### **Les modalités de programmation**

A partir des manifestations retenues, les 39 communes de l'agglomération choisiront les spectacles qu'elles souhaitent programmer sur leur territoire, selon des critères de programmation qui leurs sont propres (pendant et hors fêtes votives).

Dès la programmation établie par la commune, Nîmes Métropole assurera la passation de la procédure administrative, en contractualisant avec le candidat, selon les modalités de l'article 30-I-3a du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au code des marchés publics.

**Le droit à l'image** : le candidat autorise Nîmes Métropole, lors de son inscription en ligne, à utiliser gracieusement les prises de vues transmises, de son établissement, son activité, son image, lors de manifestations, ou sur le lieu d'exploitation de son activité, dans le cadre de la création du référencement traditions 2019 2020.

Les images susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants : le référencement traditions, les pages Traditions sur [www.nimes-metropole.fr](http://www.nimes-metropole.fr).

CONTACT : direction des affaires culturelles – traditions taurines - 04 66 02 54 66.